RAPPORT ANNUEL

1999 • 2000

CERD

COMITÉ
D'ÉVALUATION
DES
RESSOURCES
DIDACTIQUES

Québec

13

RAPPORT ANNUEL

1999 • 2000

COMITÉ
D'ÉVALUATION
DES
RESSOURCES
DIDACTIQUES

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 — 00-0834

ISBN 2-550-36741-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2000

MOT DU PRÉSIDENT

Comme on pourra le constater à la lecture du rapport annuel du Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD), l'année 1999-2000 apparaît comme une année de transition, et ce, sous deux aspects.

Le premier aspect concerne la façon de faire du Comité. En effet, depuis sa création, le CERD avait surtout travaillé *en vase clos*, la réflexion des membres étant essentiellement alimentée par le personnel du Bureau d'approbation du matériel didactique (BAMD) et par des personnes-ressources chargées d'élaborer le programme de formation pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. Cette organisation convenait à nos travaux du moment, notamment les recommandations relatives aux critères qui devraient régir l'approbation du matériel didactique destiné à soutenir le Programme de formation issu de la réforme scolaire.

En 1999-2000, le CERD a senti le besoin de mieux connaître le pouls du milieu scolaire et, à cette fin, il s'est déplacé dans les écoles, a rencontré des représentantes et des représentants de maisons d'édition et a formé une table ronde à laquelle ont participé des administrateurs scolaires sur la question du coût du matériel didactique. Cette *ouverture à l'externe*, fort appréciée par les membres, devrait enrichir le contenu de deux avis à rédiger pour l'automne 2000.

Il y a eu transition également en ce qui a trait aux recommandations touchant le matériel didactique. À la suite de l'avis exprimé par le CERD, le ministre de l'Éducation

a pris position sur les critères d'approbation du matériel qui sera créé en vertu du nouveau Programme de formation de l'école québécoise. Les membres du CERD ont suivi avec intérêt et attention le traitement que le BAMD allait donner aux nouveaux critères ainsi qu'à la démarche d'évaluation adoptée par cet organisme. Nous remercions le BAMD de sa collaboration dans cet important dossier. Les présentations faites au CERD nous ont convaincus de la qualité et de la rigueur du processus, éléments indispensables pour étayer nos recommandations au ministre.

Ces nécessaires transitions permettront au CERD, d'une part, d'émettre, en 2000-2001, des avis qui s'appuieront sur une meilleure connaissance des positions et des perceptions du milieu scolaire et du milieu de l'édition de manuels scolaires et, d'autre part, de formuler des recommandations d'approbation du nouveau matériel didactique en étant assuré que ce matériel constitue un réel soutien pour que les enseignantes et les enseignants s'approprient et implantent avec succès la réforme en cours.

À titre de président, je tiens aussi à remercier chaque membre pour la qualité de son engagement, et sa généreuse participation. Un merci particulier aux personnes qui nous quittent : le CERD leur est redevable de leur inestimable contribution.

Michel Monette

TABLE DES MATIÈRES

1 Les activités du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 1999-2000 1

1.1 Les réunions 1

2 Le matériel didactique de base et les ouvrages de référence d'usage courant soumis au ministre pour son approbation 2

2.1 Les définitions 2

2.2 Le matériel analysé 3

3 Les avis du Comité d'évaluation des ressources didactiques 5

3.1 Les travaux en cours 5

4 Les travaux à venir pour 2000-2001 7

ANNEXE A La composition et le mandat du Comité d'évaluation des ressources didactiques 9

ANNEXE B Les membres du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 1999-2000 11

1 LES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES EN 1999-2000

Conformément à l'article 427.27 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité d'évaluation des ressources didactiques présente au ministre son rapport annuel pour l'année scolaire ayant pris fin le 30 juin 2000.

1.1 LES RÉUNIONS

Durant cette année, les membres du Comité ont tenu neuf réunions d'une journée et demie. Lors de ces réunions, ils et elles ont étudié différents dossiers, notamment l'élaboration d'avis au ministre sur des sujets concernant l'approbation et l'utilisation du matériel didactique.

À chacune de ces réunions, le Comité a également examiné le matériel didactique de base soumis par les maisons d'édition afin d'en recommander ou non l'approbation au ministre.

2 LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE ET LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE D'USAGE COURANT SOUMIS AU MINISTRE POUR SON APPROBATION

2.1 LES DÉFINITIONS

Comme la Loi sur l'instruction publique le lui permet, le ministre approuve les ouvrages indispensables à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, qui correspondent à ce qu'il est convenu d'appeler le « matériel didactique de base ». Ces ouvrages sont de deux types : les ensembles didactiques et les ouvrages de référence d'usage courant.

Les ensembles didactiques

Les ensembles didactiques :

- sont manifestement conçus pour des enfants de l'éducation préscolaire et des élèves de l'enseignement primaire ou secondaire;

- se composent d'au moins deux éléments qui forment un ensemble intégré : un manuel de l'élève et un guide d'enseignement qui vise à soutenir l'enseignante ou l'enseignant dans sa démarche pédagogique;

- présentent suffisamment de moyens (éléments notionnels, activités et exercices) pour permettre aux élèves touchés d'atteindre l'ensemble des objectifs obligatoires énoncés dans les programmes d'études;

- peuvent comprendre d'autres éléments, notamment du matériel reproductible, informatisé ou de classe, mais jamais du matériel non durable.

Les ouvrages de référence d'usage courant

Les ouvrages de référence qui suivent, dont la fréquence d'utilisation en classe est en général élevée, sont aussi considérés comme du matériel didactique de base : les dictionnaires usuels, les grammaires, les atlas et les bibles.

2.2 LE MATÉRIEL ANALYSÉ

Au cours de l'année 1999-2000, le CERD a étudié 21 demandes de recommandation, dont 8 touchaient des ensembles didactiques de base pour les élèves francophones. Il a recommandé l'approbation de 7 d'entre elles et la demande restante a été refusée.

Quant aux ouvrages de référence d'usage courant, sur les dix présentés, quatre ont été recommandés pour approbation et les six autres ont reçu un verdict négatif.

En ce qui concerne les ensembles didactiques de base pour les élèves anglophones, le CERD a recommandé au ministre deux ensembles didactiques de base et un ouvrage de référence.

Pour l'année à venir, dans le contexte de la réforme des programmes d'études et de l'approbation des nouveaux programmes au premier cycle de l'enseignement primaire, le CERD aura plusieurs ensembles didactiques à examiner. En effet, les maisons d'édition de matériel scolaire l'ont informé du fait qu'elles sont à produire du matériel pour ces nouveaux programmes. Évidemment, ce matériel sera évalué à partir de nouveaux critères.

3 LES AVIS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

3.1 LES TRAVAUX EN COURS

Pour l'année 1999-2000, le CERD avait prévu, dans sa planification initiale, la rédaction de deux avis. Un premier proposant les nouveaux critères d'évaluation pour le matériel didactique destiné aux enfants de l'éducation préscolaire et un second portant sur le coût des ensembles didactiques à l'éducation préscolaire ainsi qu'à l'enseignement primaire et secondaire.

Pour préparer la documentation relative à ces deux sujets, les membres du CERD ont rencontré divers représentants du milieu scolaire. Ces rencontres ont pris la forme de visites à des groupes d'enfants de l'éducation préscolaire et de discussions, notamment avec les éducateurs et éducatrices et les membres du personnel de direction des écoles. Pour compléter ses recherches, le CERD a également réuni un groupe de directrices et de directeurs d'école pour traiter du coût du matériel didactique. Sur ce point, un chercheur mandaté par le CERD a compilé les commentaires des éditeurs de manuels scolaires qu'il avait auparavant interviewés.

Quant au premier avis, dont la rédaction est à peu près achevée, il sera transmis au ministre au tout début de l'automne. Pour ce qui est du second avis portant sur le coût du matériel didactique, le traitement des données étant plus long que prévu, le ministre devrait en prendre connaissance à la fin de l'automne.

4 LES TRAVAUX À VENIR POUR 2000-2001

En 2000-2001, le CERD continuera de produire des recommandations pour l'approbation, par le ministre, de matériel didactique et d'ouvrages de référence d'usage courant. Le Comité examinera le matériel selon deux ensembles de critères.

En effet, la mise en oeuvre des nouveaux programmes d'études prévue pour septembre 2001 amène les maisons d'édition à produire du nouveau matériel didactique. Pour s'adapter à celui-ci, le CERD a renouvelé les critères d'évaluation. Pour ce qui est du matériel produit pour les programmes actuels, il sera évalué conformément aux critères déjà connus.

Entre-temps, le Comité devrait transmettre au ministre des avis sur les sujets suivants :

- la situation actuelle en matière de coût d'acquisition du matériel didactique de base;
- les critères d'évaluation pour le matériel didactique à l'éducation préscolaire;
- les pratiques en vigueur dans les écoles primaires et secondaires en ce qui a trait à la disponibilité du matériel didactique de base;
- les critères d'évaluation pour le matériel didactique de base à l'enseignement secondaire;

- la définition des ouvrages de référence d'usage courant et des critères d'évaluation afférents.

ANNEXE A

La composition et le mandat du Comité d'évaluation des ressources didactiques

Composition

Le CERD est composé de treize membres, dont un président, nommés par le ministre :

- six membres exercent une fonction pédagogique dans un établissement francophone ou anglophone des secteurs public et privé;
- deux membres sont directrices d'une école primaire ou secondaire;
- deux membres sont des parents d'élèves fréquentant une école primaire ou secondaire;
- un membre représente une association d'éditeurs de livres;
- un membre représente les commissions scolaires;
- un membre est spécialiste en technologie de l'éducation à l'université.

Mandat

Le CERD a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative aux ressources didactiques ainsi que le stipule l'article 477 de la Loi sur l'instruction publique :

477.10 « Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux manuels scolaires, au matériel didactique ou aux catégories de matériel didactique.

Dans l'exercice de sa mission, le Comité recommande au ministre :

1° les critères d'approbation des ressources didactiques;

2° l'approbation des ressources didactiques. »

477.11 « Le Comité doit donner son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement à l'évaluation, à l'approbation, à l'implantation et à la révision des ressources didactiques. »

477.12 « Le Comité peut :

1° saisir le ministre de toute question relative aux ressources didactiques;

2° solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes sur toute question relative à telle matière. »

ANNEXE B

Les membres du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 1999-2000

Président

Michel Monette, directeur des Services éducatifs à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Membres exerçant une fonction pédagogique

Sylvie Blanchette, enseignante de mathématique au secondaire à l'école Jeanne-Mance de la Commission scolaire des Chênes

Liette Poirier, enseignante au primaire à l'école Notre-Dame-de-Fatima de la Commission scolaire des Hauts-Cantons

Maude Beaulé, directrice adjointe de l'école secondaire Mgr-Euclide-Théberge de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

Rodrigue Samuel, directeur des Services pédagogiques au Collège Saint-Charles-Garnier

Jean Élizabeth Filipovich, enseignante à l'école Sacré-Cœur de Montréal

Sharon Barker, enseignante de mathématique au secondaire à mi-temps et conseillère pédagogique au Québec High School de la Commission scolaire Central Québec

Représentantes des directions d'école

Francine Allard-Patenaude, directrice de l'école primaire Aux-Mille-Fleurs de la Commission scolaire Marie-Victorin

Ghislaine Charron-Tourigny, directrice de l'école secondaire La Source de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda

Représentantes des parents

Josée Parent, présidente de l'Association des comités de parents pour les régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Diane Miron, première vice-présidente de la Fédération des comités de parents de la province de Québec et commissaire-parent au conseil de la Commission scolaire des Patriotes

Représentant des éditeurs

Guy Frenette, président-directeur général du Groupe Beauchemin, éditeur ltée

Représentant universitaire en technologie éducative ou en didactique

Michel Aubé, professeur agrégé au Département de pédagogie à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke

Personnel du Comité

Gilles Allen, secrétaire
Lise Roy, agente de secrétariat